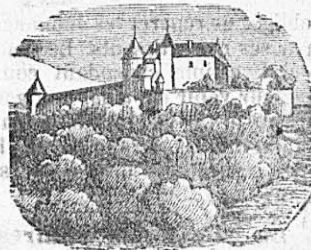




LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 6.-
 » 6 mois » 3.-
 Étranger . . . 1 an » 10.-
 » 6 mois » 5.50
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

HORAIRE B.-R.: BULLE, arr. 9^h 12^h 15^h 15^h 20^h BULLE, dép. 6-- 10^h 13^h (13^h) 17^h

ANNONCES

Canton de Fribourg . . . 20 cts.
 Suisse 25 »
 Étranger 30 »
 Annonces mortuaires
 et rétractations . . . 30 »
 Réclames 50 »

S'adresser à Publicitas, S. A. suisse de publicité. (Cercle catholique, 1er étage)

Le pouvoir exécutif.

Lorsqu'un peuple veut être bien gouverné, il doit faire une politique franche, loyale et ouverte. Il faut que la maison du peuple soit une maison de verre, que tout s'y passe au grand jour et que nul n'ait la pensée de supposer qu'il puisse y avoir des choses à cacher.

Dans une démocratie pure, rien de plus facile que d'arriver à ce résultat; mais celui-ci est plus difficile à atteindre dans une démocratie représentative, surtout si, dans la représentation du peuple, ne figurent que les députés d'une partie des électeurs.

Il est de toute évidence qu'une seule tête ne peut avoir qu'un seul sentiment; mais, par contre, lorsqu'il y a divergence de vues dans les affaires générales, lorsque ces vues se rencontrent sur une question particulière, n'est-ce pas de nature à inspirer pleine et entière confiance dans la gestion du pays?

Et puis, quelles que soient les circonstances dans lesquelles se meut un peuple, n'aura-t-il pas plus entière confiance en ses mandataires s'il sait que sur eux s'exerce un contrôle sérieux et efficace? Ce contrôle existe lorsque les pouvoirs publics sont constitués selon la configuration politique du pays, c'est-à-dire proportionnellement aux forces numériques des partis politiques. Il s'exerce d'une manière bienfaisante sur la marche des affaires, sur la gestion financière, etc.

Dans tous les cantons suisses, on l'avait si bien compris qu'on y a introduit depuis plus ou moins longtemps la représentation obligatoire des minorités. Seul Fribourg faisait exception; il a corrigé cette anomalie; mais nous avons vu de quelle façon cela a été fait, avec quel accroc à la volonté populaire; on a vu quel sabotage de la démocratie et de la représentation proportionnelle ont produit nos pères conscrits. On dirait qu'ils ont peur du contrôle sérieux que donne la proportionnelle.

Mais ce n'est pas seulement dans le pouvoir législatif que cette innovation est utile, nécessaire même.

Si le pouvoir exécutif n'avait qu'à exécuter les décisions du Grand Conseil, il pourrait fort bien, et sans inconvénient autre qu'une violation de la justice distributive, n'être composé que de magistrats d'un seul parti politique. Mais ce n'est pas le cas, malheureusement.

Le Conseil d'Etat est chargé de l'application des lois et décrets; les détails de cette application sont donc de sa compétence et, sur ces détails, des divergences considérables peuvent surgir. D'autre part, c'est le Conseil d'Etat qui prépare les projets de lois; c'est lui qui propose les dépenses au

Grand Conseil. Et, quand on connaît l'influence qu'il exerce sur un Grand Conseil composé comme l'est le nôtre, c'est-à-dire d'une infinité de fonctionnaires nommés par le Conseil d'Etat, on peut rester sceptique sur la liberté de ces députés au moment des votations. Comment ces fonctionnaires, nommés et contrôlés par le Conseil d'Etat, pourront-ils contrôler à leur tour ceux qui les ont nommés?

Non, une administration saine et vraiment démocratique ne saurait, dans ces conditions, exister que si le Conseil d'Etat est lui-même composé de citoyens aux vues divergentes au point de vue politique, c'est-à-dire qu'il soit nommé par le peuple sur la base de la représentation proportionnelle des partis.

Dans les grandes entreprises de l'Etat, le contrôle exercé par la présence de citoyens de la minorité a exercé une influence salutaire en inspirant une confiance qui s'en allait auparavant.

Il en sera de même au sein du Conseil d'Etat. Ce n'est que par la représentation proportionnelle des minorités au sein du Conseil d'Etat, avec une révision plus équitable de la loi d'application concernant les élections au Grand Conseil, que notre canton retrouvera la confiance, la paix et la prospérité. C'est à ce but que travaillera notre parti, pour le plus grand bien du pays.

Propos éducatifs.

Une question importante.

Au commencement de septembre, le corps enseignant vaudois sera appelé à discuter, dans ses conférences officielles, un sujet d'une importance très grande, non seulement pour lui, mais pour tous ceux qui ont à cœur le développement moral de notre jeunesse. Le Département de l'Instruction publique l'a intitulé: « De l'attitude du personnel enseignant en face des questions sexuelles ». Nous nous permettons d'en dire quelques mots aux lecteurs de ce journal, puisque cette question dépasse les cadres d'une discussion purement professionnelle.

Sauf erreur, la question sexuelle n'a jamais été proposée officiellement au corps enseignant primaire. Consignons avec plaisir que l'autorité cantonale commence à se préoccuper d'une question de l'éducation qu'on a laissée dans l'ombre jusqu'à aujourd'hui. C'est une question délicate entre toutes; une certaine retenue et peut-être des préjugés empêchent de la traiter avec toute la franchise voulue.

« Il y a des choses que les enfants apprennent tout seuls », entend-on dire de toutes parts. Quand un enfant pose à ses parents certaines questions

déliçates et pourtant impérieuses pour lui, on s'empresse de lui fermer la bouche en lui disant: « Ce sont des choses qu'on ne dit pas ».

La première objection est vite écartée. On n'apprend rien tout seul. Dans le cas particulier, les professeurs des innocents qui cherchent à se renseigner sont souvent de petits garnements qui en savent beaucoup trop long pour leur âge. Leurs propos malpropres souillent peut-être à jamais l'idée élevée qu'on doit se faire de l'être humain.

Le second préjugé nous paraît être le nœud de la question. Faut-il dire ou se taire? S'il faut donner un enseignement précis, qui le donnera?

Pour nous, cela ne fait aucun doute: il faut renseigner les jeunes garçons et les jeunes filles et répondre à leurs questions troublantes. Un certain nombre d'entre eux ont chaviré parce qu'on ne les a pas mis suffisamment en garde contre des dangers qu'une littérature légère masque de fleurs. L'éducation générale, telle qu'on l'a comprise jusqu'à aujourd'hui, a voulu ignorer l'éducation sexuelle. C'est une grosse lacune.

D'aucuns pensent que le médecin seul est capable de donner cet enseignement parce qu'il connaît toutes les conséquences de l'infraction aux lois naturelles. Il pourrait donc donner chaque année aux volées d'élèves quelques leçons où l'essentiel de la question serait traité. Personne ne ferait d'objection à un enseignement purement scientifique. Cela représenterait déjà un gros progrès pour nos écoles publiques, si cet usage pouvait se généraliser. Nous doutons de l'efficacité de certains livres mi-moraux et mi-scientifiques qu'on jette sans autre à nos enfants parce qu'on n'ose précisément pas y imprimer précisément ce qui devrait y être dit.

D'autres assurent — et ils ont leurs excellentes raisons — que cette tâche appartient aux parents. Ce serait évidemment l'idéal; mais combien l'ont fait jusqu'à maintenant ou le feront à l'avenir? Pourquoi? Parce qu'on ne sait pas comment s'y prendre!

Nous croyons donc que les maîtres ne doivent pas reculer devant la tâche nouvelle qu'on pourra peut-être leur demander. Tout éducateur digne de ce nom aura assez de tact pour parler de cette question grave sans manquer le but proposé. C'est lui le mieux placé pour choisir le moment propice.

Nous espérons que le corps enseignant abordera cette question avec le sérieux qu'elle mérite. Le pays tout entier lui en sera reconnaissant. II.

(Réd.) — Nous croyons bien faire en reproduisant les lignes ci-dessus que nous empruntons à la *Feuille d'Avis de Vevey*. La question soulevée a son importance chez nous comme ailleurs. Elle mérite de la part

de nos autorités une étude approfondie.

NOUVELLES SUISSES

Contre le chômage. — L'Union syndicale suisse avait convoqué dimanche, à Baden, une conférence des représentants de la Suisse allemande, du cartel des syndicats socialistes (Union ouvrière) et des commissions locales des chômeurs, pour discuter de l'assistance aux chômeurs.

L'assemblée a voté une résolution demandant que les secours soient prolongés sans limite, qu'un supplément de secours soit versé aux chômeurs de longue durée, qu'une allocation extraordinaire soit accordée à tous les chômeurs pour leurs achats d'automne, en outre qu'une allocation d'hiver soit accordée dès le 1^{er} octobre à tous les chômeurs.

La conférence demande que soit votée toute l'attention nécessaire à la création de travaux de secours. Ceux-ci ne doivent pas se restreindre à des travaux d'assainissement, de construction de routes ou autres travaux de terrassement; mais il faut aussi procurer un travail qualifié aux ouvriers ayant appris une profession, par exemple la construction de bâtiments administratifs ou écoles, établissements industriels, en spécifiant que seul les travaux d'utilité publique seraient subventionnés.

— Les délégués des unions ouvrières de la Suisse romande, réunis dimanche à Neuchâtel pour examiner la situation du chômage en Suisse, ont voté une résolution identique à celle adoptée à Baden.

Les Suisses en pays dévastés étant exclus des réparations, la Suisse vient à leur aide.

Le Conseil fédéral soumet à l'Assemblée fédérale un projet d'arrêté concernant l'ouverture d'un crédit de 15 millions de francs à l'effet de venir en aide, par des prêts, aux propriétaires fonciers suisses éprouvés dans les pays dévastés par la guerre. Un service de prêts productifs d'un intérêt modique serait organisé pour faciliter aux propriétaires fonciers suisses, dans les pays dévastés par la guerre, la reconstitution de leurs immeubles endommagés ou détruits au cours des opérations militaires. Cette aide pourra consister en une avance directe de fonds, comme aussi en garantie fournie par la Confédération à la banque qui fera l'avance. Les propriétaires emploieront les avances qui leur seront ainsi consenties à la reconstitution de leurs immeubles, ou à l'achat d'autres immeubles dans le pays où ils sont ou en Suisse. Dans la règle, ces avances ne pourront dépasser le 66 % de la valeur des immeubles.

Dans son message, le Conseil fédéral constate que la Suisse n'est pas

obligée de réparer les dommages subis par ses ressortissants. Le Conseil fédéral estime cependant convenable de leur venir en aide, les gouvernements des pays en cause ayant refusé de mettre les étrangers au bénéfice des réparations dues à leurs nationaux.

La baisse des salaires dans les transports. — Une assemblée des délégués de l'Union romande des employés de transport a eu lieu à Cernier. L'assemblée a voté la résolution suivante :

« Les délégués de l'Union romande des employés de transport, groupant 1700 cheminots, tramelots et employés de bateaux, protestent contre la baisse de salaires commencée dans certaines entreprises (Genève, Gruyère, Chaux-de-Fonds), et se déclarent prêts à utiliser tous les moyens pour s'opposer à toute réduction de salaire et à tout sabotage de la loi sur la durée du travail dans les transports. »

L'émigration. — Le nombre des émigrants qui ont quitté la Suisse en juin 1921 à destination des pays d'outre-mer s'élève à 563, dont 453 sont partis pour les Etats-Unis, 39 pour le Canada et 91 pour le Brésil. Le nombre total des émigrants suisses durant les six premiers mois de 1921 est de 4251. Les agriculteurs forment toujours la grosse majorité des émigrants.

Maladies contagieuses. — Le Conseil fédéral a pris un arrêté concernant la notification obligatoire des maladies transmissibles. Sont soumises à la notification obligatoire les maladies suivantes : variole, choléra, typhus exanthématique, peste, dysenterie épidémique, scarlatine, diphtérie, fièvre typhoïde, paratyphus, méningite cérébro-spinale, épidémique, paralysie spinale infantile aiguë, encéphalite léthargique, influenza, malaria, lèpre et trachome.

On va réglementer les autocamions. — Le Département fédéral de justice et police a convoqué à Berne une conférence à laquelle assisteront des délégués des gouvernements de tous les cantons et où l'on étudiera un règlement intercantonal sur les transports des personnes par autocamions en vue d'assurer la sécurité des voyageurs. Ce règlement entrera en vigueur en 1922.

La crise des tabacs. — Les fabriques de cigares du Seethal et de Wynenthal se voient obligées de réduire, ces prochains jours, leur exploitation de 50 %, de sorte que 3000 ouvriers et ouvrières chômeront.

Les fausses pièces de 2 fr. — Le Conseil fédéral a décidé que les fausses pièces de 2 fr. qui circulent actuellement ne seront plus acceptées par les caisses de l'Etat. La valeur effective de la fausse pièce de 2 fr. est d'environ 1 fr.

Berne. — Un beau raid de Comte. — Le premier-lieutenant Comte est rentré lundi matin à Dubendorf, avec un passager, d'un raid aérien à Vienne. Malgré la pluie et les violents vents contraires, il accompli le trajet en moins de cinq heures.

A L'ETRANGER

La catastrophe du Z-R-2. L'explosion d'un grand dirigeable.

Le grand dirigeable anglais Z-R-2 se livrait, ces jours, à des voyages aériens, préliminaires à son départ pro-

chain pour la grande traversée de l'Atlantique. Or, mercredi, à 17 h. 45, alors qu'il survolait la ville de Hull, il a fait explosion et ses débris sont tombés dans la rivière Humber.

Le dirigeable passait au-dessus de Hull, excitant l'admiration de toute la population, quand, tout à coup, on le vit littéralement se casser en deux, tandis qu'une violente explosion retentissait. Au même instant, des flammes environnèrent le ballon, qui commença à tomber lentement. Une partie s'abattit sur le quai Victoria, pendant que le gros de l'enveloppe allait tomber dans l'eau. Quelques flammèches et des morceaux enflammés tombèrent sur des maisons, y causant des dommages appréciables.

Des témoins de la scène rapportent qu'aussitôt après l'explosion, quatre hommes descendirent du dirigeable, se servant de parachutes.

Le reste de l'équipage, par contre, précipité avec le ballon, se perdit avec lui.

L'équipage comprenait 49 personnes, dont 18 étaient des Américains et 31 des Anglais. Cinq personnes seulement ont survécu à la catastrophe.

L'aéronef qui a été détruit était le plus grand existant au monde; sa longueur était de 695 pieds; il avait une capacité de 3000 pieds cubes de gaz, il transportait assez d'essence pour un voyage de 6500 milles, c'est-à-dire pour lui permettre d'aller, sans escale, des Iles britanniques au Japon; il était pourvu de trois propulseurs.

ALLEMAGNE

Un Barbe-bleu berlinois.

Selon une dépêche de Berlin au *Journal*, la police allemande vient d'établir que six femmes ont été coupées en morceaux et dépecées. Les morceaux avaient été jetés dans la Sprée.

On ne possède encore aucun indice sur le coupable.

La paix germano-américaine.

La conclusion d'un traité de paix entre l'Allemagne et les Etats-Unis a eu lieu mercredi. Les signatures seront probablement échangées encore dans le courant de la semaine.

CHINE

200.000 victimes.

L'enquête au sujet du tremblement de terre qui s'est produit en décembre dernier dans la province de Chan-Fou montre que, dans cette province, l'affaissement des collines a enseveli environ 200,000 personnes et un grand nombre d'animaux.

Toutes les maisons, sur une étendue de 75 milles carrés, ont été détruites.

CANTON DE FRIBOURG

Cours d'assises. — La Cour d'assises du II^{me} ressort (Sarine, Broye, Lac français) est convoquée pour le 6 septembre, à neuf heures, à Fribourg, pour s'occuper du brigandage de Givisiez. On se souvient qu'un habitant de cette localité, M. Toussaint Perler, fut assailli sur la route de Belfaux et allégué de 500 fr., montant qu'il avait imprudemment exhibé dans un café de la ville. Les deux accusés, Marcel P. et Léon J., seront défendus d'office, le premier par M^e Bartsch, et le second par M^e Villars, avocats, à Fribourg. Leur complice, Clara M., sera assistée, d'office également, par M^e Devevey, avocat, à Fribourg.

La Cour sera présidée par M. Aloys Vonderweid, président du Tribunal de la Sarine; MM. Joseph Kälin, président du Tribunal de la Broye et Alphonse Glasson, vice-président du

Tribunal de la Sarine, fonctionneront comme assesseurs. M. Maurice Berset, procureur général, occupera le fauteuil du ministère public.

* * *

La Chambre d'accusation a renvoyé devant la Cour d'assises du premier ressort (Gruyère, Glâne, Veveyse), siégeant à Romont, le nommé Joseph D., de Chavannes-sous-Orsonnens, sous l'inculpation d'incendie. D. a mis le feu, dans la nuit du 31 mai au 1^{er} juin, à un bâtiment situé à la Fallaz, près de Romont, propriété de M^{me} de Féligonde. D'après une expertise médicale, la responsabilité de D. est fortement diminuée.

Un lynchage. — Dans le village de La Joux, district de la Glâne, un individu faible d'esprit et, de plus, alcoolique, a été surpris au moment où il commettait des actes de bestialité.

Les habitants du village l'ont lynché si brutalement que le malheureux est mort quelques heures plus tard.

La Préfecture de Romont a ouvert une enquête qui a provoqué l'arrestation de quatre personnes du village de La Joux.

Incendie. — Lundi soir, entre 8 et 9 heures, pendant le violent orage qui a sévi sur la contrée, la foudre a incendié et complètement détruit à Montilier, près de Morat, la maison de M. Auguste Fastnacht, comprenant 5 logements. Une partie seulement du mobilier a été sauvée.

Découverte d'un cadavre.

Dans la forêt de Salvagny, on a trouvé le cadavre d'un nommé M. de Morat qui s'était pendu à un arbre.

Le malheureux avait disparu depuis quelques semaines et on ignorait complètement où il se trouvait. Le mystère est maintenant éclairci. On croit qu'il aura mis fin à sa vie dans un moment de neurasthénie.

Cours de gymnastique.

La Société suisse des maîtres de gymnastique et l'Association « Pro Corpore » organisent un cours de gymnastique populaire et jeux à Lausanne (Vidy Plage) du lundi 29 courant au vendredi 2 septembre. Peuvent y être admis : les membres du corps enseignant des cantons de Vaud, Genève, Fribourg, Valais et Neuchâtel ainsi que les membres de Pro corpore, les moniteurs et aspirants moniteurs des sociétés de gymnastique. La subvention fédérale permet d'accorder à chaque participant régulièrement admis une indemnité journalière de fr. 6 — et une indemnité de fr. 4. — par nuit plus le remboursement des frais de voyage, 3^{me} classe. Se faire inscrire jusqu'à vendredi soir 26 août chez le directeur du cours M. Ch. Voirol, prof. à Vendlincourt (Ajoie).

GRUYÈRE

Avis aux militaires appelés aux cours de répétition. — La Direction militaire nous prie de faire connaître l'avis suivant :

Vu le danger persistant de variole, les officiers, sous-officiers et soldats, qui prendront part aux cours de répétition prochains, sont invités à se faire vacciner contre la variole au moins trois semaines avant ledit cours.

Ils peuvent se présenter à cet effet dans leur localité au jour ou à l'heure indiquée pour la vaccination des enfants.

Ceux qui habitent la ville de Fribourg, de même que ceux qui habitent des localités où la vaccination a déjà eu lieu, peuvent en tout temps être vaccinés au Laboratoire bactéri-

ologique, Faculté des sciences, à Pérolles.

Ces vaccinations sont gratuites pour les militaires.

A propos des taux de banque. — Dans notre numéro du 9 août écoulé, nous reproduisons du *Fribourgeois*, sous ce titre, un entrefilet relatant que les banques saint-galloises avaient décidé de réduire le taux des bonifications d'intérêts sur les comptes créditeurs.

Le même article disait plus loin que l'élévation du taux chez nous était partie de la Banque de l'Etat.

Cet établissement a envoyé au *Fribourgeois* la lettre explicative suivante que, pour être logique, nous croyons devoir publier, ceci, bien entendu, sans vouloir offenser notre confrère bullois qui a dû être induit en erreur.

Fribourg, le 10 août 1921.

A la Rédaction du Journal :

« Le Fribourgeois ».

Monsieur le Rédacteur,

« On réduit les taux de banque ». Sous ce titre, le N^o 120 de votre journal du 6 août dernier contient un entrefilet qui vise directement la Banque de l'Etat et lui reproche, entre autres, de maintenir des taux élevés et, par là, de ne pas favoriser l'agriculture, le commerce et l'industrie comme elle le devrait.

Nous ne saurions laisser notre Banque sous le coup d'un reproche aussi injustifié. A teneur de l'article premier de la loi du 20 nov. 1913, la Banque de l'Etat de Fribourg a pour but de « venir en aide à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, comme aussi de procurer des ressources au canton ».

Elle fournit cette aide en tout premier lieu en tenant à la disposition des diverses branches de notre activité économique les capitaux dont elles ont besoin.

A t elle failli à sa tâche de ce côté là ? Non, certes, et personne n'ignore que le souci constant de la Banque, même durant la période plus aiguë de la crise que nous avons traversée, a été de conserver sa liquidité et sa souplesse de façon à satisfaire à toutes les exigences du marché. On sait aussi que la Banque de l'Etat a été la dernière à restreindre les prêts hypothécaires, alors que plusieurs banques similaires des autres cantons les avaient même totalement supprimées, faute de disponibilité, et que les autres banques du canton se voyaient obligées de s'abstenir, du moins partiellement, pour le même motif.

Aussi bien l'est-ce pas de cela que se plaint le « Fribourgeois », mais des taux exagérés qui selon lui, seraient perçus par la Banque. Et comme exemple, il cite le fait que les banques saint galloises ont décidé de réduire le taux des comptes créditeurs. Que ne cite-t-il aussi le taux des comptes débiteurs.

Or, c'est bien à tort que l'on attribue à notre Etablissement l'initiative de l'élévation des taux dans le canton. C'est le contraire qui est vrai. Notre banque n'a fait que suivre le mouvement général du marché, lequel ne dépendait certes pas de nous. Le commerce de l'argent, comme tous les commerces, est lié à la grande loi économique de l'offre et de la demande, qui est une loi naturelle contre laquelle ni nous ni le « Fribourgeois » ne pourrions jamais rien.

Au surplus, lorsque la plupart des banques du canton émettaient des obligations à 6, 6 1/2 et même 6 3/4 pour cent, la Banque de l'Etat, qui n'a jamais dépassé le 6 pour cent pour ses obligations à terme, pouvait-elle se contenter de recevoir un intérêt moindre pour ses prêts ? Qu'aurait-on dit d'administrateurs qui eussent entendu de cette façon la manière de faire des bénéfices ?

Et pourtant l'article premier de la loi que nous citons nous impose aussi le devoir de « procurer des ressources au canton ». Ces ressources se trouvant pour une grande partie dans la différence entre le taux des comptes débiteurs et celui des comptes créanciers, autrement dit dans la marge entre les intérêts perçus pour les prêts et les intérêts payés aux dépôts. La question est de savoir si la Banque a exagéré cette marge au profit de l'Etat et au détriment de sa clientèle, c'est-à-dire du public. Nous ne le croyons pas. Et quand cela serait, ne perdons pas de vue que le bénéficiaire de l'opération serait l'Etat, soit les contribuables, puisque l'Etat devrait, pour équilibrer son budget, demander à l'impôt ce que ses entreprises comme la Banque de l'Etat et autres, ne lui rapporteraient pas. Mais nous répétons qu'il serait puéril de croire que le point de départ de la marge ci-dessus dépende d'autre chose que de l'état du marché et, par conséquent, de la concurrence.

Sans doute les banques ont en ce moment de grandes disponibilités, ce qui peut faire croire que le taux d'intérêt doit baisser. Mais

Punaises, Cafards, Gerces, Mouches, Fourmis sont totalement détruits par le

Verminol

Quelques minutes après son emploi, les insectes jonchent le sol de leurs cadavres ! On les ramasse par pelées ! Verminol détruit instantanément poux et puces chez les animaux domestiques, deux frictions suffisent.

Dépôt à Bulle : PHARMACIE GAVIN R. Rime sucer.

Raisin blanc

Caisse 5 kg. 8 fr. dto; 10 kg. 14.50
Prunes bleues, dto 5 kg 6.40
idem. 10 kg 12.—. Poires, dto 11.—. Pêches, dto 13.50. fco.
A. GUIDI, Lugano.

A vendre

une nichée de beaux porcs de 7 semaines, chez J. MORET, au Coude, Bulle.



CABINET DENTAIRE H. DOUSSE

Chirurgien-dentiste - BULLE -

reçoit de 9 à 12 heures et de 2 à 5 heures.

A Châtel St Denis, le lundi, reçoit de 10 à 12 heures et de 2 à 5 heures.

Exposition régionale du Pays-d'Enhaut Château-d'Oex

3 au 12 septembre.

Agriculture, Industrie, Commerce, Beaux-arts.

- Vieux Pays-d'Enhaut -

Exposition du bétail : 3 au 8 septembre.

Grand marché du bétail : 8 septembre.

Chemin de fer Montreux-Oberland : réduction sur billets.

RIAZ Dimanche 4 septembre RIAZ GRANDE KERMESSSE

organisée par la SOCIÉTÉ DE JEUNESSE à l'AIGLE-NOIR.

Jeux divers, dès 2 heures. — Bonne Musique sur le pont. Invitation cordiale La Jeunesse

Société immobilière de Bulle.

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale le **mardi 6 septembre 1921**, à 3 heures, à l'Hôtel de Ville de Bulle (salle des sociétés), avec les tracanda suivants :

- Rapport du Conseil d'administration ;
- Comptes de 1920 ;
- Rapport des vérificateurs ;
- Ratification des comptes et décharge à l'administration ;
- Nomination des vérificateurs pour 1921 ;
- Éventuellement liquidation de la Société.

Pour assister à l'assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres jusqu'au 3 septembre, à 5 heures, auprès du secrétaire de la société (Hôtel de Ville) contre récépissé qui servira de carte d'entrée.

Le rapport des vérificateurs et le bilan seront déposés dès le 30 Août auprès du secrétaire où les actionnaires pourront en prendre connaissance.

BULLE, le 22 août 1921.

Le Président du Conseil d'administration J. BLANC.

A LIQUIDER

pour raison de santé

Magasin de Meubles

aux prix de fabrique. Le JEUDI 1^{er} septembre, dès 8 heures du matin.

Magasin PIERRE BERTHERIN, BULLE.

A vendre

un beau mâle chardonneret avec sa cage, 11 fr. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE 2 belles

chèvres

chamoisées, chez Aug. Morand, au Pâquier.

Eau-de-vie de fruits

première qual. 20°, à fr. 2.40 le litre.

Envoi depuis 5 litres, contre remboursements.

W. RUEGGER, Distillerie Hergiswil, (Nidwald)

On demande

un bon berger

pour 12 vaches, chez R. Chollet, à Arnexs/Nyon.

A vendre

un dépôt

avec cave cimentée, situé en gare de Bulle.

S'adresser à Publicitas S.A. Bulle, sous P 2631 B.

Travaux au concours

La commune de Vuadens met au concours les travaux de maçonnerie, menuiserie, ferronnerie et vitrerie, zypserie et peinture relatifs à l'aménagement de l'école ménagère.

Prendre connaissance des plans et avant-métré au Bureau communal, où les commissions devront être déposées jusqu'au 2 septembre 1921, à 18 heures.

Il ne sera pas payé d'indemnité pour frais de déplacement et son mission.

Vuadens, le 16 août 1921.

Par ordre :

Le Secrétaire communal.

A vendre

une bonne jument

de trait, de 9 ans, noire.

S'adresser à Alfred RÉMY, à Flendruz (Pays-d'Enhaut).

Jeune homme 15-16 ans, ayant bonne instruction, est demandé comme

apprenti de commerce

par importante maison de la région. Rétribution immédiate.

Adresser offres par écrit, en joignant certificats d'écoles, à PUBLICITAS, BULLE, sous P. 2654 B.

Homme sérieux

demande journées comme charbon. Se chargerait de réparations de meubles.

S'adresser à Publicitas S. A., Bulle.

Personne

de confiance cherche journées pour n'importe quel emploi. S'adresser à Publicitas S. A., Bulle.

Lessive Schuler
à base d'ammoniaque et de térébenthine

Economiser
à la bonne place, tout est là. C'est ce que vous ferez en employant la poudre à lessive Schuler, marque « le Chat », qui vous conservera votre linge et le rendra éclatant de blancheur.

Doublez l'usage de vos vêtements.

Tous les vêtements défraîchis, qu'ils soient de laine, de coton ou de soie peuvent être remis à neuf par le nettoyage chimique. Aux prix actuels des tissus, c'est la plus grande économie réalisable. Teinture en toutes nuances des vêtements, sans rien décolorer. Noirs pour deuil livrés en deux jours.

Adressez vous :

Grandes Teintureries de Morat et Lyonnaise S.A.

à LAUSANNE, ou à leurs représentants :

BULLE: Mme Waldmeyer nouveautés. — BROC: M. Simon Comba, tailleur. — PRINGY: Mme Jeanne Dafflon, poste — HAUTEVILLE: Mme Th. Zapf, boulangerie. — VAULRUZ: M. Maurice Grivet, négociant.

VINS blancs et rouges

Vins fins. - Grenage - Malaga à très bon marché.

Se recommande.

Juan Moreno, Bulle

(à côté de l'Hôtel de l'Ecu).

AVIS

Le public est informé qu'il est formellement interdit de déverser l'eau des fontaines publiques au moyen de tuyaux de caoutchouc ou d'une autre installation quelconque.

Toute contravention sera punie d'amende.

Le Conseil communal de Bulle.

On demande à acheter

un petit âne

fort et trotteur. Faire offres, avec prix, à Albert Robadey, à Romont.

A vendre

à Bulle, Grand'rue et Rue de la Promenade,

une maison

avec un grand et beau magasin. Pour renseignements, s'adresser au notaire Jos. Pasquier.

A louer

belle chambre meublée exposée au soleil, chauffée en hiver.

S'adres. à Publicitas Bulle, sous P. 2725 B.

A VENDRE

1 caisse enregistreuse National.

1 balance à poids, 400 kg.

S'adresser à Publicitas S.A., Bulle, sous P 2721 B.

A vendre

1 porc

de 5 mois et une nichée de petits porcs

chez Eugène Bussard, feu Nicolas, Epagny.

A vendre

6 beaux porcs

de 8 semaines, chez Joseph Pochon, près du Tirage, Bulle.